80e ANNEE. — N° 116.

VENDREDI 4 OCTOBRE 1940.

30 c.

Journal du Lot

30 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	18 fr. 50	28 fr.	45 fr.
Autres départements	20 fr.	30 fr.	48 fr.

TÉLÉPHONE 31 — COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES.....			1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....			2 fr. 25
RÉCLAMES 3e page	(— d° —).....		3 fr. 50
» 2e page	(— d° —).....		6 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

Le vaincu partout est seul !

Le vaincu partout est seul !

Quel isolement s'est fait autour de nous ! Comme ils sont devenus rares les nombreux amis que nous avions ! Ceux qui furent si empressés avec la France et se compromirent avec elle s'empressent maintenant auprès du vainqueur comme pour se faire pardonner.

Mis à part quelques journaux de cette petite et fière Helvétie, c'est à peine si l'on parle encore de la France dans le monde. Elle semble avoir disparu de la mémoire des hommes en même temps que la Pologne, la Belgique, la Hollande, la Norvège et le Danemark ! Cortège d'ombres sur le ciel noir, triste cortège de vaincus !

⁂

Répondant à ces faux humanitaires qui masquaient d'éloquence leur lâcheté et ne voulaient donner à la cause du droit, dont ils se prétendaient les seuls représentants, d'autre défense que leur menteuse rhétorique, nous disions l'autre jour que la force mène le monde ! *C'est elle aussi qui l'enseigne et qui l'instruit parce que c'est elle qui fait l'histoire.*

On se demande parfois en la lisant comment ces grandes Cités antiques d'Orient, ces Babylones et ces Carthages, qui furent longtemps puissantes et glorieuses, ont pu disparaître aussi complètement. Nous commençons à le comprendre. Un vainqueur était passé sur elles !

⁂

C'est un sort que la France ne doit pas subir ! Cela dépendra d'elle, c'est-à-dire de nous, ses fils coupables et pénitents. Seulement il est d'abord nécessaire que nous mesurions la profondeur de notre chute pour y égaler notre effort de relèvement ! Toute illusion à cet égard serait funeste, nous sommes tombés d'autant plus bas que nous étions montés plus haut !

Quelques élans d'enthousiasme désordonné ne suffiront pas à nous faire regravir cette pente. Il y faudra des qualités de sérieux, d'application, de discipline et de persévérance dont la Prusse après 1807, après la paix de Tilsitt et dont l'Allemagne, après le traité de Versailles nous ont donné l'exemple. Il y faudra l'effort obstiné, patient, silencieux et bien dirigé de tout un peuple résolu à regagner sa grandeur et à mériter de nouveau la confiance du monde qu'il a, par sa faute, perdue.

⁂

La France, il faut bien s'en rendre compte, n'a pas fait que se tromper elle-mme. Elle a aussi déçu le monde qui s'attendait à tout excepté à cet effondrement presque subit dans la bataille. On cherche à cette défaite soudaine et totale d'autres explications que l'infériorité du nombre et du matériel. On n'est pas loin de penser que notre peuple a perdu ses splendides vertus guerrières qui firent sa grandeur au cours des siècles, qui le maintinrent si haut dans l'estime des nations même aux temps des revers et qui lui permirent de faire rayonner au loin sa civilisation et son génie.

Eh bien ! la grande leçon de confiance et de réconfort dont elle a besoin, on peut et on doit la puiser dans l'étude de sa propre histoire. La connaissance de l'histoire de France faite avec un esprit de vérité, un esprit français, fournira tous les exemples possibles pour illustrer l'enseignement dont il faut imprégner le cœur et l'âme des nouvelles générations.

M. Ripert, ministre de l'Instruction Publique, le disait l'autre jour dans son appel si émouvant aux maîtres de la jeunesse. Espérons qu'il sera entendu !

Le vaincu partout est seul ! C'est vrai. Mais rien ne sera désespéré pour la France tant qu'elle ne s'abandonnera pas elle-même. Rien ne sera perdu tant qu'elle aura la volonté de se sauver !

Emile LAPORTE.

Nos Echos

Compensation.

Au moment où les derniers groupes de réfugiés reprennent tristement le chemin du retour chez eux, il est une remarque que nous entendions faire et qui vaut d'être soulignée:

Cet immense exode qui a brusquement jeté sur nos pays méridionaux des millions de gens et causé un encombrement de populations tel qu'on l'aurait cru impossible, n'a causé aucune de ces épidémies qui, en d'autres temps, en eût été l'inévitable conséquence.

Il paraît indiscutable qu'on le doit aux progrès de l'hygiène moderne réglée par une science dont il faut bien constater le résultat.

Ces « progrès » de la science font assez de mal, par ailleurs, à l'humanité pour qu'on lui tienne compte du bien qu'elle fait, parfois, en compensation !

Revanche provisoire.

Depuis quelques semaines, les habitants de notre vieux Cahors ont pu revenir à une pratique qui leur était habituelle et à laquelle ils tenaient beaucoup: celle de marcher au beau milieu du boulevard.

Cette tradition venait de loin. Leurs pères, grands-pères et aïeux avaient l'habitude d'aller y chercher l'espace qui leur manquait dans les étroites rues des Badernes, pour deviser et discuter en se promenant.

A ces époques tranquilles rien ne les gênait. Pas d'autos, à peine, de loin en loin, quelques attelages campagnards, assez rares et assez espacés pour que la poussière qu'ils soulevaient eut le temps de retomber sur le sol avant que d'autres vinssent la faire flotter de nouveau.

Bref, la chaussée était aux piétons qui dédaignaient les trottoirs à peine bons pour quelques groupes de bourgeois qui s'entretenaient des potins locaux et de littérature.

Progressivement, les cadurciens s'étaient vus chassés et comme expropriés de ce domaine par l'envahissement des autos, mais ils ne l'avaient cédé qu'à regret et en rechignant. Tout de même, depuis quelques mois, alors que l'exode des réfugiés emplissait le boulevard, toute résistance était devenue impossible. Il avait fallu leur abandonner le terrain:

Mais voilà que le rationnement d'essence a de nouveau laissé vide cette large chaussée et les piétons en ont repris possession:

Revanche provisoire ! Gare à la contre-offensive !

INFORMATIONS

Au Conseil de Cabinet

Les ministres et secrétaires d'Etat se sont réunis, en conseil de cabinet, sous la présidence de M. Pierre Laval, vice-président du Conseil.

Le Conseil a étudié les réformes administratives, municipales et départementales, ainsi que diverses questions concernant le ravitaillement. Le Conseil s'est préoccupé notamment de trouver une formule permettant le maintien du prix actuel du sucre à la consommation, tout en assurant aux producteurs un prix rémunérateur normal.

Le Conseil a également examiné les conditions de fonctionnement des camps de jeunesse et a pris des dispositions en vue d'une organisation efficace de la censure cinématographique.

Un plan franco-allemand de reconstruction du Nord

On annonce de Paris au D.N.B. qu'en vue de lutter contre le chômage et en collaboration avec les autorités allemandes, un plan de grande envergure a été élaboré pour les régions de Lille, Roubaix et Tourcoing. Ce plan sera exécuté jusqu'au printemps prochain.

Internés à Pellevoisin

M. Montel, conseiller général de l'Aude, et M. Charles Pomaret, ancien ministre, ont été internés administrativement à Pellevoisin.

M. Montel, conseiller général socialiste S.F.I.O. de Narbonne, était le grand électeur de Léon Blum dans l'Aude. Il s'était enrichi durant la guerre civile espagnole en assurant le transit à destination des rouges d'Espagne, de l'essence, des armes et du ravitaillement qui leur étaient adressés par le Front populaire et ses chefs.

Mise sous séquestre des biens de Pierre Cot

Un avis paru au « Journal officiel » mentionne que le tribunal civil de Chambéry a ordonné la mise sous séquestre de tous les biens, droits et intérêts de toute nature que le sieur Pierre Cot, ancien ministre, domicilié à Paris, 2, avenue de Ségur, déchu de la nationalité française, possède, à quelque titre que ce soit, dans l'arrondissement de Chambéry.

M. Bessède, contrôleur principal de l'enregistrement à Chambéry, a été désigné en qualité d'administrateur séquestre desdits biens.

Les relations franco-japonaises

Dans les milieux français compétents, on relève le fait que les relations franco-japonaises se sont sensiblement améliorées depuis la conclusion de l'accord militaire de Hanoï se rapportant à l'Indochine.

On souligne particulièrement que le gouvernement japonais exécute avec une correction parfaite les clauses de l'accord militaire.

Différentes questions concernant l'exécution technique de l'accord militaire, et qui n'avaient pas été résolues, sont traitées loyalement des deux côtés, de sorte qu'on peut parler d'une véritable détente.

La défense de Singapour

Des formations de la R.A.F., composées en majeure partie d'Australiens, viennent d'arriver à Singapour, ou elles auront pour mission principale d'assurer la défense de la presqu'île de Malacca, c'est-à-dire le passage de l'océan Indien aux mers de Chine.

Après le pacte nippo-germano-italien

La conclusion du pacte d'alliance nippo-germano-italien a complètement changé la situation des quelque 700 Japonais résidant en Grande-Bretagne.

La signature du pacte a maintenant clairement défini l'attitude de la Grande-Bretagne à l'égard du Japon. Il en résulte une certaine inquiétude au point de vue politique, parmi la communauté japonaise de Londres.

La plupart des banques et des maisons de commerce nippones de Londres ont passé la semaine dernière à liquider leurs comptes et à se préparer à toute éventualité. Si la plus grande partie des propriétés et des valeurs anglaises détenues par les Japonais ont été transformées en argent liquide, il ne reste plus à transformer qu'une trentaine de millions de yens. Il reste des valeurs en sterling équivalant à 200 ou 300 millions de yens.

Une conférence d'information

Les personnalités militaires américaines que le gouvernement a invitées à venir tenir une conférence d'information à Washington commencent à arriver dans la capitale.

Parmi ces personnalités se trouve le chef d'état-major de l'armée qui a déclaré aux journalistes que la conférence « avait pour but de mettre au point les moyens propres à garantir et à maintenir la sécurité dans l'hémisphère ouest ».

Le chef d'état-major américain a ajouté que d'ores et déjà des projets avaient été étudiés en vue de l'établissement de bases américaines aux îles Bermudes et à Terre-Neuve.

La guerre aérienne

De source anglaise, on déclare qu'au cours des trente jours de septembre, 1.100 avions allemands ont été descendus par les défenses britanniques.

On estime à 3.000 pilotes les pertes allemandes dans cette période.

Pour célébrer ces succès, le roi Georges VI a conféré le titre de grand'croix de l'Ordre du Bain au commandant en chef des forces aériennes.

EN PEU DE MOTS...

— Le chiffre de la population de la Seine était, au 24 septembre 1940 : Paris, 1.797.926 ; arrondissement de Sceaux : 683.788 ; arrondissement de Saint-Denis : 896.809. Au total : 3.378.523 habitants.

— Le journal « Le Temps », qui paraissait à Clermont-Ferrand à l'imprimerie de « l'Avenir du Plateau Central », paraît depuis le 2 octobre à Lyon à l'imprimerie du « Progrès ».

— Le typhon qui a sévi dans le sud de l'île Formose a fait de nombreuses victimes, parmi lesquelles une cinquantaine de morts et a détruit près de 5.000 maisons.

— Un ingénieur, nommé Colombani, accusé de vol de documents intéressant la défense nationale, d'abus de confiance et de propos défaitistes, a été condamné par le tribunal militaire de la XIIIe région à 2 ans de prison.

— L'huile d'olive, le beurre et le lard sont rationnés en Italie à partir du 1er octobre.

— La Suède établit des restrictions. Le gouvernement va procéder, le 6 octobre, à un recensement de tous les stocks de blé, seigle et orge se trouvant dans le pays.

L'ADIEU d'un MAITRE

Du « Figaro » :

En quittant sa propriété de Morges, la semaine passée, Ignace Paderewski a dit à quelques amis suisses qui étaient venus lui apporter leurs vœux : « Que j'aime votre pays ! Mais le reverrai-je jamais? » Et il regardait, de la terrasse de sa demeure, les pentes de verdure, le parc qu'il a autrefois dessiné, l'horizon des Alpes au delà du Léman. Quelle aventure à quatre-vingts ans de renouer le destin des pèlerins de Misckewicz en s'efforçant de faire une dernière fois briller au delà des mers le rayon d'une patrie disparue !

Impossible de lire cette nouvelle sans nous ressouvenir de nos visites à cet artiste, à cet homme incomparable. Une fois de plus nous séjournions en Suisse et, cette fois-là, chez notre ami Guy de Pourtalès, dans le petit château d'Etoy, proche de Morges. Pourtalès, que ses altitudes d'esprit, ses travaux, ses goûts ont tourné vers les plus hautes consciences de l'art, entretenait avec Paderewski des relations de voisinage, dont le naturel n'excluait pas, on le comprend, l'admiration. Le dimanche, Paderewski recevait ses amis. Mme Paderewska vivait encore à cette époque — il y a onze ans — et quoiqu'elle fût un peu taciturne elle s'employait à mettre une grâce sérieuse dans son accueil. Une grande pièce au rez-de-chaussée précisait, par le détail des bibelots, une carrière qui avait mêlé suprêmement la gloire du talent, la séduction et la réussite. Sur un piano des photographies d'artistes, de souverains, d'éminences, attestaient que Paderewski avait connu le monde entier si le monde entier le connaissait. Que de mémoire d'ailleurs, derrière ce front auréolé d'une chevelure vivante et soutenu par un regard à la fois brûlant et doux ! Paderewski tournait volontiers les pages de son passé dans ces réunions de Morges, les reprenait une à une, évoquait tour à tour ses débuts, ses années d'apprentissage à Vienne et ses premières « tournées ». Il parlait sans insistance de sa vie politique, si l'on peut appeler politique — car le moi est bien déchu — l'expérience de sagesse qu'il s'était efforcé de dédier à sa patrie. Sa vraie passion, d'ailleurs, c'était son art, c'était l'ordonnance d'une maison comme celle de Morges, c'était une espérance altruiste et les bienfaits, aussi, qu'il répandait à pleines mains. Il y a plus d'un étudiant à Genève qui ont vécu de sa générosité !

Voilà donc ce grand vieillard en route ! Une fois encore... Que durera cette « tournée » dont le départ a déjà le sens d'un adieu. Notre souvenir et notre piété l'accompagnent...

GUERMANTES.

Chronique du Lot

PECHEURS DE JADIS ET PECHEURS D'AUJOURD'HUI

Il y a plus d'un quart de siècle, chaque localité riveraine s'honorait d'avoir un pêcheur professionnel qui portait d'ailleurs le nom de son métier « *lou pescaïré* ». C'était en général une personne qui passait pour avoir un poil dans la main, un Roger Bontemps qui ne reculait même pas devant le braconnage et dont le casier judiciaire était parfois illustré de quelques procès-verbaux anodins ou de quelques jours de prison par contrainte par corps sur refus de payer les amendes. Ce brave homme n'en jouissait pas moins de la sympathie de tout son voisinage qui n'aurait su voir rien d'infâmant dans son métier si passionnant et si productif.

Les pêcheurs à la ligne lui étaient reconnaissants de leur sauver la mise lorsque, rentrant bredouilles, ils lui demandaient de garnir leur panier d'une bonne friture contre espèces sonnantes. Lui ouvrait sa « serve » toujours pleine et vous permettait de choisir quelques grosses pièces que vous prétendiez avoir capturées vous-même.

Lou « pescaïré » avait-il réellement un poil dans la main ?... Un métier de « feignant »... Allons donc ! C'est un métier de chien qu'il faisait par pure passion. Levé avant l'alouette, il était dans son gabarot, glissant sous les oseraies, en plein brouillard et risquant l'onglée par les froides matinées, alors que ses pieds baignaient dans l'eau du bateau et que ses bras nus plongeaient dans les remous pour relever nasses et sanglons... Quand il lançait l'épervier sur une « balme », il n'hésitait pas à se mettre nu pour aller le décrocher et avec une latte, il « *furgait* » pour envoyer les gros barbeaux dans le filet jusqu'à ce que les mailles en craquaient.

Il vidait dans son bateau les nasses lorsqu'elles étaient bourrées d'anguilles enroulées comme des nœuds et de frétillants poissons de tout calibre et de toute espèce. Et lorsqu'il avait deux corbeilles pleines, notre pêcheur — qui n'était pas un mascot — partait allègrement pour le marché de Cahors où il débarquait triomphant, car il savait à l'avance comment il serait accueilli par les curieuses extases de ses admirateurs.

Hélas ! la plupart de ces vieux pêcheurs mangent aujourd'hui les pissenlits par la racine et ne se doutent même pas de l'angoissante situation dans laquelle nous nous débattons, alors que très patriotiquement nous faisons contre mauvaise fortune bon cœur devant la carte de ravitaillement et le buffet vide.

Et ce ne sont pas les pêcheurs à la ligne d'aujourd'hui qui nous apporteront le poisson du Lot sur nos tables, car ils rentrent le plus souvent bredouilles n'ayant à nous offrir comme fiche de consolation que cet argument qui s'accrédite sous forme d'un slogan : « *Il n'y a plus de poisson dans le Lot* »...

Possible d'ailleurs qu'il y en ait beaucoup moins qu'autrefois. Lorsqu'on eut la mauvaise inspiration d'introduire dans nos eaux riveraines la perche et son parent vorace le calicobat ou perche du Japon, on décréta inconsciemment la destruction du chevesne ou « cabot » qui était bien le plus intéressant poisson du Lot tant par sa finesse comestible que pour son abondance et le plaisir sans déception qu'il offrait aux pêcheurs à la volante et à la sautée.

Le cabot a été certainement décimé bien qu'il en reste encore des gros dans les profondeurs. Mais ce ne sont pas les pêcheurs à la ligne qui nous les procureront.

Il y a quelques semaines à peine, par une chaude journée de fin août, de notre belvédère, nous contemplions un banc de carpes qui se jouait dans les rayons du soleil, considérant avec une insigne ironie un pêcheur à longueur de semaine pourvu d'un mirifique attirail. Si nous avions eu comme jadis la permission de tendre quelques cordeaux de nuit, munis d'une vingtaine d'hameons, bien amorcés de fèves, sur un appât dont un vieux pêcheur nous légua jadis son secret pour ne pas l'emporter dans la tombe, nous aurions encore tenu le pari de ferrer deux ou trois de ces belles pièces ayant le choix entre des carpes de huit à vingt livres. Cela nous aurait remémoré de bien prenantes émotions dont les sociétés de pisciculture nous ont fait passer le goût.

Aujourd'hui on pêche la carpe à la ligne avec des moulinets compliqués dont aurait bien ri mon vieux pêcheur de jadis qui, lui, se contentait d'un bâton de six pieds et d'un moulinet fait avec une simple bobine de fil de tailleur. Et il prenait en moins d'une semaine plus de carpes que la plupart de nos « pescofis » n'en captureront de leur vie durant...

Tout ceci pour conclure que la pêche fructueuse est le lot des professionnels et non des amateurs.

Tout en respectant les droits sacrés des sociétés de pisciculture, ne pourrait-on pas instaurer, pour la durée des restrictions, un pêcheur professionnel dans chaque bief ? Il y a tout lieu de croire que dans certaines familles riveraines les traditions ne sont pas éteintes et qu'il y aurait encore des fils dignes des pères. Si on les autorisait à se servir d'engins à leur fantaisie, il y a gros à parier que l'on reverrait des poissons sur le marché de Cahors et dans nos bourgs.

Si l'on voulait bien « reconsidérer » la question à la mesure de nos difficultés actuelles, on trouverait certainement une très intéressante source de ravitaillement dans notre rivière. Et si les riches peuvent encore s'offrir du poisson de mer à des prix prohibitifs, pour les pauvres, la morue démocratique n'arrive plus et les poissons du Lot, protégés par des règlements qui ont jeté l'ostracisme sur les engins perfides, se rient dans leurs retraites de nos restrictions.

Un pêcheur professionnel pourrait largement gagner sa vie dans chaque bief et rendre de signalés services au ravitaillement de la population tout en servant un dédommagement pécuniaire aux sociétés de pisciculture pour contribuer à l'achat massif d'alevins. Voudra-t-on creuser cette suggestion ?...

Ernest LAFON.

CARTES D'ALIMENTATION POUR LES PRISONNIERS DE GUERRE

De nombreuses familles, des œuvres d'assistance ou des associations diverses ont suggéré que des cartes d'alimentation supplémentaires soient distribuées aux familles des prisonniers de guerre, en vue de permettre l'envoi à ces derniers des denrées dont l'achat est soumis à certaines restrictions.

Or, les pouvoirs publics contribuent déjà à l'amélioration du sort des prisonniers en faisant envoyer, par la Croix-Rouge française, sous la forme de secours collectifs, des vêtements et des denrées prélevés sur les réserves du ravitaillement national ou réunis, à leur intention, par les soins des organismes privés ou publics.

Les denrées ainsi envoyées dans les camps sont précisément en majeure partie des denrées dont la distribution est réglementée par les cartes d'alimentation.

Dans ces conditions, l'institution d'une carte d'alimentation au profit des prisonniers aurait pour conséquence de diminuer encore les ressources dont dispose la population, puisque les prisonniers compteraient à la fois à titre collectif et à titre individuel, concurremment avec les autres citoyens.

C'est pourquoi, dans les circonstances présentes, l'institution de ces cartes d'alimentation n'est pas souhaitable et ne peut être envisagée.

Il est, bien entendu, toujours loisible aux familles de poursuivre, dans les conditions habituelles, leurs envois de paquets individuels, composés de denrées ou objets dont l'achat n'est pas limité. Elles sont, d'autre part, invitées à aider par tous les moyens en leur pouvoir : dons en nature ou en argent, travail bénévole, etc..., la Croix-Rouge française et les œuvres qui travaillent en collaboration avec elle au profit des prisonniers.

AVIS TRÈS IMPORTANT POUR LES RÉFUGIÉS

Les réfugiés de la zone occupée non interdite, qui pour une raison ou pour une autre n'ont pas profité des trains de rapatriés déjà mis à leur disposition pour regagner leur foyer, sont informés qu'un train de ramassage partira de Cahors le *mardi 8 octobre* 1940, à destination de tous les départements de la zone occupée non interdite.

Le rassemblement des partants se fera dans la cour de la gare de Cahors, à 13 heures 30. Chacun d'eux devra être muni d'un certificat de rapatriement en double exemplaire et de trois jours de vivres.

⁂

Tous les réfugiés, sans exception, qui désirent se voir maintenir le bénéfice de l'allocation, doivent se présenter sans délai à la mairie de leur commune d'hébergement en vue de présenter une nouvelle demande.

Les réfugiés de la zone occupée non interdite qui ont des motifs à faire valoir pour ne pas réintégrer leur domicile et conserver le bénéfice de l'allocation devront exposer leurs arguments dans une lettre jointe à leur demande.

La prime de démobilisation

Le Maréchal Pétain, chef de l'Etat, a reçu, au cours des dernières semaines, de nombreuses lettres relatives aux conditions d'attribution de la prime de démobilisation prévue par l'instruction du 6 août 1940, en application du décret-loi du 5 juillet 1940.

Dans l'impossibilité où il se trouve de répondre à tous ses correspondants, le chef de l'Etat fait porter à la connaissance des intéressés que de nouvelles dispositions, portant modification des réglementations en vigueur seront prises incessamment.

CAHORS

UNE ÈRE DE DÉTENTE DANS LES RESTRICTIONS !

Comme chacun peut le constater, la période des restrictions est arrivée, et chaque jour, les ménagères se rendent compte qu'il n'est plus facile de trouver, d'acquérir, sur les marchés, les denrées nécessaires à l'alimentation.

Mardi, 1er octobre, c'était foire à Cahors. D'habitude, les jours de foire, les divers marchés sont bien garnis, mais, mardi, on peut dire que paysans, maraîchers, marchands étaient restés chez eux.

Par contre, malheureusement, nul n'ignore que le commerce clandestin de ces mêmes produits s'exerce régulièrement, tant en ce qui concerne les prix que les quantités.

Mais, ayons confiance : M. Achard, Secrétaire d'Etat au ravitaillement, dans une déclaration récente, a souligné avec quelle énergie seront réprimés les délits d'accaparement ou de vente à des prix abusifs des produits alimentaires.

Une série d'arrêtés qui vont paraître incessamment, fixent les prix des légumes secs, des pommes de terre, notamment, et sont établis de manière à assurer une juste rémunération au producteur agricole.

Ainsi, a précisé M. Achard, la collaboration confiante et totale de la paysannerie française doit lui être acquise pour que le plus tôt possible s'ouvre une ère de détente dans la restriction.

Souhaitons-le ardemment !

L. B.

Exposition de peinture

Depuis quelques jours, un beau tableau de peinture, représentant le « Pont Valentré » est exposé dans le magasin du « Palais des Tissus », boulevard Gambetta.

C'est une belle œuvre d'art qui attire l'attention des passants et qui est due au pinceau de notre jeune compatriote, M. Léon Pradaudde, excellent artiste, très apprécié, membre de l'Institut de Carthage.

Nous adressons nos vives félicitations à Léon Pradaudde qui est le fils aîné de notre regretté compatriote, M. Pradaudde, de Saint-Martin-de-Vers.

Nécrologie

C'est avec un vif regret que nous avons appris la mort de Mme Gabrielle-Françoise Lury, épouse de M. Lury, le sympathique commis des P.T.T. à Cahors, décédée à l'âge de 61 ans.

Les obsèques de la regrettée disparue ont été célébrées mercredi matin à 9 heures, au milieu d'une nombreuse assistance, qui a témoigné à la famille de vives sympathies.

Nous adressons à M. Lury, à tous les parents nos sincères condoléances.

Rapatriement des réfugiés de la Moselle

Les réfugiés mosellans devront se rassembler à Limoges. Départ de Cahors le 5 octobre, à 17 heures 40. Retrait des certificats de rapatriement le 4 octobre à la Mairie de Cahors.

Aux jeunes réfugiés Alsaciens-Lorrains

Les jeunes réfugiés Alsaciens-Lorrains, désireux de trouver une situation en Afrique du Nord, sont priés de se faire connaître à la Préfecture du Lot, Secrétariat général aux réfugiés, en indiquant leurs titres, références, intentions d'avenir, etc...

Dans l'Enseignement

M. Arlabosse, instituteur public, réfugié du département du Nord, est nommé à Souillac.

Etrangers en défaut

Procès-verbal a été dressé contre : Murillo Turano, de nationalité espagnole, pour défaut de renouvellement de carte d'identité, et contre Eleonora Pressodo, de nationalité italienne, pour défaut de visa de sa carte de départ et d'arrivée.

En chargeant la benne

En chargeant la benne-automobile, rue du Château-du-Roi, au cours de l'enlèvement des ordures ménagères, Arsène Sarget, ouvrier du service de la voirie, a eu la main droite entaillée par un éclat de verre.

Graves brûlures

Le jeune André Bru, employé chez M. Henras, en transportant un colis, a renversé une bassine d'eau bouillante.

Il a été gravement brûlé.

LYCÉE GAMBETTA

Elèves admis en classe de 6e à la suite du concours d'octobre : René Bassoul, Maurice Bergon, Mario Boca, Yves Caillem, Philippe Constant, Maurice Déléry, Joseph Delteil, Daniel Dinler, Philippe Klein, Pierre Leygue, Raymond Mirouse, Jean Savès, Jean Séguela, Lucien Séguin, Lucien Vanel.

LES EMBAUCHAGES DES CIVILS DANS L'ARMÉE

Le Colonel Commandant la Subdivision de Cahors fait connaître que les embauchages du personnel civil dans l'Armée seront régis à l'avenir suivant de nouvelles modalités.

Les demandes d'emploi devront lui être adressées sans qu'il soit utile de se présenter personnellement.

Des listes d'embauchage seront tenues à l'Etat-Major de la Subdivision et non plus au Bureau de Recrutement. Toutes les demandes faites antérieurement sont annulées et devront être reproduites s'il y a lieu.

Les intéressés seront avisés par lettre de la date et du lieu où ils devront se présenter en vue d'un examen ou essai et de leur embauchage éventuel.

Les embauchages auront lieu, à qualité professionnelle équivalente, en accordant des priorités aux anciens personnels civils de l'Armée, aux démobilisés, aux réfugiés, aux personnes chargées de famille, etc., et suivant des règles strictement établies.

Pour le moment, il n'y a pour ainsi dire pas de places disponibles (sauf quelques gardiens veilleurs, chauffeurs-mécaniciens, poids lourds, pale-freniers), mais on peut prendre rang.

Nos rations pour octobre

Par arrêté du secrétaire d'Etat au ravitaillement, les quantités de denrées qui sont délivrées en échange de chacun des coupons de la carte individuelle d'alimentation sont fixées ainsi qu'il suit pour le mois d'octobre 1940 :

Coupon n° 2. — Sucre : 500 grammes pour les grandes personnes, 750 grammes pour les enfants.

Coupon n° 3. — *Café :* 300 grammes de mélange moulu ou non moulu renfermant un tiers de café torréfié et deux tiers de succédanés.

Coupon n° 4. — Pâtes alimentaires ou semoule : 250 grammes.

Coupon n° 5. — Riz : 100 grammes pour les enfants seulement.

Coupon n° 9. — Savon : 100 grammes.

Les tickets sont exigés

Le Commissaire de police a procédé à l'enlèvement chez un charcutier, d'une affiche apposée à la vitrine du magasin et indiquant : « On vend encore sans carte. »

Comme des tickets doivent être exigés depuis le 23 septembre, procès-verbal a été dressé et transmis aux autorités compétentes.

Défaut d'affichage

Procès-verbal a été dressé, pour défaut d'affichage des prix, à deux marchandes de primeurs de Cahors : Mme Salles et M. Alberges.

Tribunal correctionnel

Dans sa dernière audience de vendredi, le tribunal correctionnel a jugé les affaires suivantes :

Port d'arme prohibée. — Le nommé Charles Schrader, acrobate forain, réfugié dans un des baraquements, injuriait et menaçait ses voisins avec un revolver. Il fut mis en état d'arrestation ainsi qu'un de ses camarades, nommé Cartel, qui fut trouvé porteur d'un couteau à cran d'arrêt. Schrader, qui a déjà subi 8 condamnations, est condamné à 3 mois de prison et Cortel à 1 mois.

Chasse en temps prohibé. — Pour avoir chassé en temps prohibé, Auguste Cantegrel, de Cieurac, est condamné à 100 fr. d'amende, à l'obligation de se munir du permis général et à la remise du fusil.

Tromperie sur le poids. — Le nommé Latranque Georges, boulanger à Puy-Laroque (Tarn-et-Garonne), livrait des pains dont le poids était inférieur de 100 à 150 grammes. Il est condamné à 100 francs d'amende.

Etrangers en défaut. — Les nommés Antonine Poblation, Maria Guerrine, Avelino Pavon, domestiques, et Rato Gonzalès, manœuvre, sujets espagnols, sont condamnés, pour défaut de carte d'identité d'étranger, à 16 fr. d'amende.

Vol d'une auto. — Le sieur Julière, demeurant à Escatalens (Tarn-et-Garonne), fait opposition à un jugement de défaut du 13 septembre dernier, le condamnant, pour vol d'auto, à mois de prison. Le tribunal maintient la peine, mais accorde le sursis.

Bris de clôture. — Le nommé Paul Lacarrière, de Sénaillac-Lauzès, fait opposition à un jugement le condamnant à 3 mois de prison pour bris de clôture, est condamné à 8 jours de prison avec sursis et 16 francs d'amende.

L'aide aux salariés

Un décret du 13 septembre 1940 a prorogé jusqu'au 15 octobre 1940 le régime d'aide aux salariés restant à la disposition de leur employeur sans que celui-ci puisse actuellement les occuper.

Ce décret précise, en outre, que les travailleurs bénéficiant de ce régime devront être inscrits à un service public de placement. Leur embauchage dans une autre entreprise ne pourra en aucun cas être entravé ou retardé par l'employeur à la disposition duquel ils sont provisoirement restés.

Le déchargement des wagons rendu obligatoire le dimanche

On sait que la reprise de l'activité économique française est, avant toute chose, une question de transports. Le chemin de fer doit, par suite des circonstances, assurer la presque totalité du trafic, malgré un matériel réduit de plus d'un tiers.

C'est ce qui explique que la S.N.C.F., dans le but d'abréger les opérations de triage, de chargement et de déchargement se trouve, aujourd'hui, dans l'obligation de rendre obligatoire le déchargement des wagons le dimanche.

Chaque fois qu'un industriel ou un commerçant gagne un jour sur le déchargement d'un wagon, il augmente d'une unité le matériel de transport national.

La vente des bonbons

La vente des bonbons était, jusqu'à présent, restée libre. C'était une liberté toute provisoire.

Une loi avait fixé au 1er octobre l'interdiction de vendre toute confiserie contenant plus de 10 p. 100 de saccharose, c'est-à-dire de sucre ou de produit de remplacement.

La vente des bonbons au miel, des berlingots et des sucres d'orge sera interdite, mais les fruits confits et les marrons glacés ne tombent pas sous le coup de la loi.

Probité

M. Jean Alibert, propriétaire à Douelle, trouva près de la halle de Cahors, un portefeuille contenant une très forte somme d'argent en billets de banque.

Il s'empressa de faire la déclaration de sa trouvaille au commissariat de police où, peu après, la propriétaire du portefeuille, une dame habitant Labéraudie eut la joie de le retrouver, et M. Jean Alibert a été très chaleureusement félicité et remercié.

Arrondissement de Cahors

Albas

Décès. — Au caveau de famille du cimetière d'Albas a été inhumé, après la cérémonie funèbre, M. Eloi Bailles, coiffeur, décédé à Cahors à l'âge de 61 ans. Nous adressons à sa veuve, à son frère, notre sympathique compatriote, M. l'abbé Bailles, curé des Junies, et à toute la famille, nos bien sincères condoléances.

Mariages. — Deux de nos sympathiques compatriotes, tout récemment démobilisés, viennent d'épouser les deux charmantes filles de M. Borredon, propriétaire dans la commune de Fargues :

M. Raoul Couture, de la Rivière-Haute, a épousé Mlle Gabrielle-Yvette Borredon, et M. Raymond Couture, de Cambou, Mlle Marie-Marthe Borredon.

Les deux cérémonies nuptiales qui eurent lieu à Fargues le même jour étaient présidées par M. l'abbé Borredon et M. l'abbé Geniès, curé d'Albas, oncle et cousin des jeunes fiancées.

Nos meilleurs vœux de bonheur.

Arcambal

Hyménée. — Nous apprenons avec plaisir le prochain mariage de notre compatriote, Pierre Lagrèze, avec Mlle Odette Bousquet, domiciliée à Vidaillac.

Nous adressons aux futurs époux nos meilleurs vœux de bonheur.

Concots

Naissance. — Nous apprenons avec plaisir la naissance d'un garçon, qui a été prénommé Roger, chez les époux Saint-Martin-Dajean. C'est le troisième enfant de ce jeune ménage dont le papa est prisonnier en Allemagne. Nous adressons nos meilleurs vœux de bonne santé.

Pradines

Syndicat des chasseurs. — Le Syndicat des chasseurs et propriétaires, « La perdrix du Marabout », fonctionne comme par le passé. Au cours d'une réunion, il a été décidé que les cotisations étaient fixées à 10 fr. pour les propriétaires et habitants de la commune et à 30 fr. pour les chasseurs non propriétaires. Le furetage est rigoureusement interdit, des mesures seront prises contre les fureteurs, les terriers de la société seront empoisonnés. Une réserve sera constituée.

Valprionde

Hyménée. — Nous apprenons le prochain mariage de Mlle Jeanne Pariel avec M. Isidore Moulis. Nos meilleurs vœux de bonheur aux jeunes époux.

Les rougeurs après les repas

Souvent, c'est après les repas qu'apparaissent les rougeurs sur le visage, car ces malaises comme la plupart des maladies de peau, viennent à la fois de l'impureté du sang et d'une digestion défectueuse. C'est pourquoi on guérit l'acné, l'eczéma et la santé du teint en faisant la cure matinale de Sels Largan dont un flacon permet de préparer soi-même un litre de solution à la fois dépurative et digestive : 9 fr. 05 pour une cure de 16 jours. Ttes Phies.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Le 317e R.A.L.T. à l'honneur. — Le département du Lot (la région de Figeac en particulier) a fourni un nombreux contingent d'hommes au 317e régiment d'artillerie légère tractée. Aussi, sommes-nous persuadés qu'un grand nombre de nos lecteurs liront avec plaisir les lignes suivantes :

« Le général commandant la R.G.A. « a appris la belle conduite du premier « groupe du 317e R.A.L.T.

« Cette unité, sous les ordres du chef « d'escadron, Frégeau, se repliant par « ordre, est tombée dans une embus- « cade.

« Attaquée en tête et en queue, elle « a résisté à coups de canon et par des « tirs de mitrailleuses et de mousque- « tons.

« Après un combat de plus d'une « heure, au cours duquel son personnel, « malgré les pertes subies, déploya la « plus belle vaillance, le groupe a dé- « blayé le terrain et a pu ainsi ramener « la plus grande partie de son matériel.

« Des récompenses ont été demandées « pour sanctionner ce fait d'armes.

« Le général commandant la R.A.G. « ne veut pas attendre que ces deman- « des aient été suivies d'effet pour « adresser les plus chaudes félicitations « au chef d'escadron Frégeau et aux « officiers, sous-officiers, brigadiers et « canonniers du 1er groupe du 317e régi- « ment d'artillerie. — *Le général de di-* « *vision :* ANDRÉ. »

Au cours de la bataille de Ligny-l'Abbaye, le fusilier-mitrailleur Galtier, de St-Cirgues, près Figeac, a, seul, neutralisé l'effet de deux mitrailleuses adverses. Le soir de la bataille, l'héroïque chef d'escadron Frégeau qui, dans la suite, a subi, après blessure, l'amputation d'une jambe, a embrassé le fusilier-mitrailleur. Galtier a été l'objet d'une belle citation avec attribution de la croix de guerre.

Nos vives félicitations.

Certificat d'études. — Les examens du certificat d'études primaires en faveur des candidats qui n'ont pu se présenter en juillet, en raison des hostilités, ont eu lieu hier à l'école des filles.

Neuf candidats se sont présentés, dont 4 garçons et 5 filles. Ont été reçus : 4 garçons et 3 filles.

Allocations militaires. — Les bénéficiaires des allocations militaires de la commune de Figeac susceptibles d'avoir droit aux dites allocations pour le quatrième trimestre 1940, du fait que leur soutien est prisonnier, présumé disparu, ou maintenu sous les drapeaux, sont instamment priés de passer à la perception avant le 4 octobre, dernier délai, porteurs de leur titre.

Réunion de laitiers. — Dimanche 28 septembre a eu lieu à la mairie de Figeac une réunion des laitiers, en la présence de M. Gromas, sous-directeur des services agricoles du Lot, assisté de M. Marceau, président du Syndicat des laitiers. M. Gromas a proposé une organisation corporative conformément aux directives du gouvernement, en même temps que les modalités d'application des mesures restrictives à la consommation du lait et de ses dérivés.

On a envisagé la centralisation du lait soit sous forme de coopérative, soit en confiant ce service à un industriel. Cette dernière solution a été retenue, mais n'a pas été mise au point. Rappelons que les cartes de lait doivent entrer en service au 15 octobre.

Thémines

Carnet blanc. — Publications de mariage devant avoir lieu incessamment de : Mlle Syrieys Marie-Louise, fille unique de nos sympathiques épiciers, du bourg, avec M. Fillol Jean, gendarme à Labastide-Murat ; — et de la jeune et toute gracieuse Marie Védrunes, du Port, avec M. David Hug, propriétaire cultivateur à Saint-Simon. Nous félicitons les familles et adressons aux futurs époux nos meilleurs vœux de bonheur.

St-Céré

Nécrologie. — Dimanche, au milieu d'une nombreuse assistance ont eu lieu les obsèques de M. Louis Castanié, habitant rue Pasteur.

Le défunt qui était le frère de Mme Roche et de M. Philippe Castanié, ancien maire, est décédé au domicile de ses enfants, à Aurillac.

A son fils, M. Baptiste Castanié et à toute la famille nous adressons nos sincères condoléances.

Mariage. — Nous apprenons le prochain mariage de M. Eugène Debarbat, cantonnier à St-Céré, avec Mlle Irène Thomas, de Gintrac. Nos meilleurs vœux de bonheur.

Les noix. — Cette année, la récolte s'annonce déficitaire ; on traite de 200 à 220 fr. les 50 kilogs de noix vertes.

Les châtaignes. — Pour la première fois, cette semaine, le marché des châtaignes s'est ouvert avec un apport plutôt faible ; le prix a varié de 2 fr. à 2 fr. 25 la livre.

Quintonine

se trouve à nouveau dans toutes les Pharmacies

Le flacon : 5 fr. 85

Arrondissement de Gourdon

Gramat

Les belles familles. — Nous apprenons avec plaisir la naissance d'un cinquième enfant au foyer des époux Bagnaud, place de l'Eglise.

Nos compliments au papa et nos meilleurs vœux de bonne santé à la maman et au bébé.

Labastide-Murat

Postes. — M. Castelnau, mutilé de guerre, facteur à Labastide-Murat depuis de nombreuses années, est admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Nous adressons à M. Castelnau nos meilleurs vœux de bonne santé et de longue retraite.

Les maux de la quarantaine chez l'homme

La plupart des maux qui assaillent les hommes de 40 ans sont dus à une mauvaise circulation. C'est pourquoi nous leur recommandons les Gouttes Floride. Cette préparation végétale concentrée agit en effet sur le sang, le cœur, les vaisseaux. Grâce aux Gouttes Floride, la circulation devient régulière, les veines et les artères sont assouplies et toniflées. Plus de varices, d'hémorroïdes, de palpitations, d'hypertension, de bouffées de chaleur, de poussées congestives, de bourdonnements d'oreilles. Ces gouttes bienfaisantes prolongent la jeunesse. Ttes Phies : 12 fr. 25 le flacon.

Dernière heure

L'attitude de l'Espagne dans le conflit européen

Après le voyage de M. Serrano Suner à Rome, le *Giornale d'Italia* déclare : « L'Espagne est et peut encore rester puissance non belligérante, mais l'esprit de sa politique et de ses chefs fait partie du système de l'Axe. Cette attitude est utile à la cause de l'ordre nouveau ; mais elle ne se manifeste pas sous la forme d'une intervention armée. »

Depuis le début de la guerre 2.187 avions allemands abattus et 613 anglais

Le ministère de l'Air anglais annonce que, pendant le mois de septembre, 1.092 appareils allemands ont été détruits. Le Reich a perdu 2.128 hommes.

Pendant la même période, la Grande-Bretagne a perdu 319 avions et 156 pilotes seulement, car 163 ont pu se sauver en parachute.

Depuis le début de la guerre de Grande-Bretagne, 2.187 appareils ennemis ont été détruits contre 613 perdus par les Britanniques.

Un magnifique ordre du jour du général Huntziger à l'armée française

Le général Huntziger, ministre secrétaire d'Etat à la Guerre, a adressé à l'armée un ordre général où il dit notamment ;

« Au moment où j'assume avec vous tous la tâche de rénover l'armée d'armistice, c'est à chacun que je m'adresse en particulier.

« Deux principes doivent inspirer cette rénovation : hiérarchie et fraternité.

« Au sommet de la hiérarchie, une fervente fidélité au maréchal de France, chef de l'Etat. A tous les échelons, une discipline absolue, une tenue impeccable. Plus d'attitudes négligentes ou négligées ; la tiédeur proscrite des consciences, le laisser-aller chassé des esprits.

« La fraternité : non un vain mot, mais une ardente solidarité, reliant le chef au soldat, le soldat au chef ; un attachement réciproque créant la confiance ; un contact intime dont résulte le respect mutuel... »

REMERCIEMENTS

Monsieur Jean-Baptiste LURY ;

Monsieur et Madame Georges VICTOR (Bottier) et leurs enfants ;

Madame et Monsieur le Colonel BRETON ;

Monsieur et Madame Louis CASSAN et leurs enfants ;

Mme Veuve Noël VICTOR, à Paris, et tous les autres parents et alliés remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie, ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Mme Gabrielle-Françoise LURY

P.F.G., 71, Bd Gambetta, CAHORS

PETITES ANNONCES

RÉCUPÉRATION DES VIEUX PAPIERS

enlèvement à domicile selon quantité, aux meilleures conditions, **FARGE,** 6, avenue de la Gare. Tél. 43. (32.707).

ON DEMANDE **grand appartement** (5-6 pièces), avec dépendances si possible. S'adresser : Mme Sainte-Marie, 8, rue Joffre, Cahors. (32.716).

SUIS ACHETEUR **malle cabine** ou plate, bon état. Ecrire ou faire offres au Bureau du Journal. (32.749).

FONCTIONNAIRE demande **appartement meublé,** 2 chambres et cuisine. Larrieu, Aérodrome, Cahors. (32.751).

A LOUER **terrain pour jardin** avec eau de la ville. S'adresser chez M. Malbec, route de Lalbenque, Saint-Georges, Cahors. (32.756).

MAISON GARNIE à louer, comprenant 6 pièces, garage, jardin, située 10 km. Cahors, sur route Nationale. Autobus, trains. S'adresser : Bureau du Journal. (32.758).

RECOMPENSE à qui indiquera **appartement meublé confortable** de 5 pièces à Cahors. S'adresser : Bureau du Journal. (32.759).

DEMANDE **Secrétaire sténo-dactylo,** bonne instruction. Se présenter avec références. Brassié, 4, place du Théâtre, Cahors. (32.760).

FUTAILLES et **matériel vinaire** à vendre. S'adresser : 5, rue des Mirepoises, Cahors. (32.761).

Docteur NORDMANN, ancien interne prov. des Hôpitaux de Paris, 6, rue Pelegri, Cahors. (32.763).

TEINTURERIE « ARC-EN-CIEL », 2, place Clément-Marot, demande **bonne repasseuse** pour vêtements. On donnerait préférence à personne au courant Pressing (Hoffmann), et une **repasseuse pour linge,** chemises, cols. (32.765).

SETTER IRLANDAIS, 2 ans, pure race, rapport extra, à *vendre.* Ecrire pour rendez-vous : Mme Guindet, 1, rue des Capucins, Cahors. (32.767).

Propriétaires de voitures utilitaires et de tracteurs, faites équiper votre véhicule avec un « **GAZAUTO** ». La marque de Gazogène ayant douze années d'expériences. Modèles à partir de : 7.800 francs : **Etablissements Dubois, Desprats, Crespeau et Cie,** Cahors. Agents-constructeurs pour le département du Lot.

PERDU **chatte noire,** avec collier vert. Ramener ou prévenir M. Lesieur, 5, rue Wilson. Bonne récompense. (32.768).

Imp. COUESLANT (*personnel intéressé*)
Le co-gérant : L. PARAZINES.

Feuilleton du « *Journal du Lot* ». 63

MAX DU VEUZIT

Rien qu'une nuit

Ruitz, ordinairement si enthousiaste et si exubérant, adoptait une attitude guindée et compassée qui ne lui était certainement pas habituelle. Quant à Orane... Mais, elle, il ne savait pas exactement si elle était gaie et pétulante d'ordinaire. Une sorte d'anxiété était en elle, il y avait comme du soupçon dans ses yeux graves qui le suivaient partout... une agnelle dont l'attention est éveillée par la présence d'un loup susceptible de la manger, voilà à peu près ce que le jeune homme pensait de l'attitude de sa femme. Et ceci n'était pas fait pour le mettre à l'aise ou pour l'inciter à parler d'amour.

Obligé d'aller régulièrement à son bureau, le jeune Espagnol laissait Orane seule une grande partie de la journée, ne la voyant qu'aux heures de repas. Et encore celles-ci étaient-elles singulières, car Orane, qui était habituée à se lever matin, comme tous les gens de la campagne, s'étonnait parfois que son mari fût encore chez elle après dix heures.

— On ne commence pas de très bonne heure, dans les chancelleries, lui expliqua-t-il, un matin qu'elle lui en faisait la réflexion.

De cette laconique réponse, Orane conclut que son mari était employé au consulat ou à l'ambassade d'Espagne. C'est tout ce qu'elle savait sur les occupations de Ruitz, ce dernier ne s'étendant jamais sur ce sujet.

Après déjeuner, il repartait pour ne revenir qu'à la nuit. Alors, il entraînait sa femme dans quelque promenade à travers Paris illuminé, à moins qu'il ne la conduisît au spectacle ou au cinéma. La vérité nous oblige à dire qu'Orane adorait ces sorties nocturnes avec un compagnon comme Ruitz, toujours empressé et attentionné auprès d'elle.

Quand ils rentraient chez eux à pied, il arrivait que pour entraîner sa jeune femme, l'Espagnol prît son bras sous le sien. Orane ne s'en défendait pas et ils allaient ainsi d'un pas souple, unifié, rapprochés par cette bonne marche rapide. Mais si parfois le jeune homme essayait quelque geste plus intime, comme celui de prendre amoureusement la main de sa femme dans la sienne, celle-ci dégageait négligemment son bras et continuait la route seule, auprès de son mari.

Cette petite leçon s'étant renouvelée plusieurs fois, le jeune époux n'essaya plus d'enfreindre la consigne qui, pour le moment, excluait toute familiarité conjugale. Il estimait qu'Orane exagérait un peu en cette attitude réfractaire, puisqu'elle lui ôtait l'initiative de faire sa cour, mais il s'efforçait de ne pas s'en froisser et se rappelait patiemment le délai fixé par celle qui portait son nom :

— Plus tard... quand nous nous connaîtrons mieux ! Pour le moment, nous risquerions de gâcher l'avenir.

Et comme l'Espagnol semblait tenir à cet avenir qui pouvait être heureux pour tous deux, il rongeait son frein et se contraignait à une réserve de commande qui allait jusqu'à la froideur, tant il était difficile à sa nature enthousiaste et expansive de demeurer toujours dans les limites permises par cette correction de bon ton qu'on exigait de lui.

⁂

Ruitz avait dit à Orane :

— Samedi, je serai libre tout l'après-midi. Nous pourrons donc aller choisir ensemble les meubles de votre chambre.

Ce délai parut-il trop long encore à la jeune femme, toujours est-il qu'un midi, comme son mari arrivait pour déjeuner, elle l'accueillit par cette nouvelle qui paraissait la réjouir véritablement :

— Venez voir mon appartement ; il est meublé, maintenant. Oh ! Ruitz, je suis sûre que vous allez le trouver très bien.

Un étonnement passa dans le regard du jeune mari. Sa femme avait-elle donc acheté les meubles sans lui ?... Pour les choisir librement et ne pas être obligée de s'astreindre à une limite de prix ?... ou parce qu'elle ne voulait pas avoir à tenir compte du goût de son mari ?... ou peut-être encore pour bien marquer son indépendance ?

Toutes ces questions défilèrent dans la tête du jeune mari en moins de temps qu'il ne faut pour l'écrire et nous devons dire qu'elles y semèrent instinctivement du désastre.

— Ne devions-nous pas choisir les meubles ensemble ? se contenta-t-il pourtant d'observer en s'obligeant à parler sans nervosité.

Mais Orane ne dut pas deviner les pensées amères de son compagnon. Sur ses lèvres, un sourire mystérieux s'épanouissait.

— Regardez, fit-elle, en ouvrant la porte et en s'effaçant pour le laisser passer.

L'Espagnol fit quelques pas dans la pièce, entièrement meublée d'un mobilier Empire authentique. Un long moment rivé sur place, il en contempla tous les meubles. L'appartement de sa femme, indiscutablement, avait fort grand air ; pourtant, le visage du jeune homme ne s'épanouissait pas à l'unisson de celui d'Orane.

Les yeux masculins, devenus songeurs, s'étaient arrêtés sur le lit étroit, allongé dans un coin. Les ors brillaient sur l'acajou, le fond vert de l'étoffe dont il était orné datait bien de l'époque, et pourtant le regard de l'Espagnol s'attardait sur l'ensemble avec une sorte d'hostilité. Ce lit limité, où ne pouvait coucher qu'une seule personne, lui était apparu tout de suite sous une vilaine signification. Orane entendait-elle lui signifier par là qu'il n'aurait jamais asile chez elle ? Il en était devenu un peu pâle.

— Evidemment, remarqua-t-il à mi-voix, ces meubles sont de bon goût et c'une belle venue authentique ; mais pourquoi avoir choisi un lit d'une personne?

— Mais je ne l'ai pas choisi, répondit-elle en riant.

— Comment cela ?

Plus que ses paroles, les prunelles masculines rivées sur elle l'interrogeaient impérativement. Elle sourit, heureuse, car elle croyait que son mari ne s'intéressait qu'au prix de toutes ces choses, mobilier et fauteuils, qui représentaient une grosse somme.

— C'est ma chambre ! lança-t-elle joyeusement.

— Votre chambre !

— Oui, celle que j'occupais aux Jachères.

Une seconde, Ruitz resta interloqué. Sa stupéfaction était sincère. Il n'avait pas envisagé une telle possibilité.

— Vous avez fait venir ces meubles des Jachères ! articula-t-il enfin en se tournant vers sa femme. Non, je rêve !... Vous n'avez pas fait ça ?

Etonnée, Orane regarda son mari.

— Mais pourquoi ne l'aurais-je pas fait ?... Qu'est-ce qu'il y a ?

— Vous avez fait venir votre chambre des Jachères, répéta Ruitz, dont la voix laissait percer maintenant tout le mécontentement refoulé depuis quelques minutes. Après ce que votre père nous a dit, à vous comme à moi !... Vous avez demandé des meubles à vos parents !...

Une rougeur monta au visage de la jeune femme devant cette indignation qu'elle n'avait pas prévue.

— Je n'ai rien demandé du tout ! protesta-t-elle vivement, irritée à son tour de l'emportement inattendu de Ruitz. Je tenais à avoir ma chambre, et j'ai simplement prié ma mère de me l'expédier sans retard.

Une crispation passa sur le visage de l'Espagnol. De toute évidence, il n'avait jamais imaginé une pareille démarche de sa femme.

— Quand avez-vous demandé ce mobilier à vos parents, et pourquoi ne m'en avez-vous pas parlé ? Avant d'écrire, vous auriez pu me consulter.

— J'ai écrit avant-hier, expliqua la jeune femme, parce que ma mère devant m'envoyer mes affaires, je n'ai pas voulu l'obliger à faire plusieurs expéditions. Je lui ai donc réclamé ma chambre d'urgence. Mais je ne vois pas quel mal j'ai pu commettre, Ruitz ? Vous avez l'air absolument contrarié.

— Il est évident que je n'approuve pas votre initiative. Je vous croyais personnellement plus d'orgueil.

(*A suivre*).